

CHAPITRE 6 – La mise en œuvre du projet républicain

Cours 1. La conquête du pouvoir par les républicains (1870-1879)

(p. 164-165)

La guerre contre la Prusse a provoqué la chute du Second Empire : la République est proclamée le 4 septembre 1870. Mais le régime républicain ne va pas de soi : il faut une décennie aux républicains pour conquérir le pouvoir.

A – Une République née de la guerre

La défaite militaire. Le 2 septembre 1870, Napoléon III, prisonnier des Prussiens, capitule à Sedan. Le 4 septembre, la nouvelle de la défaite est connue à Paris, et la République proclamée. Le gouvernement de Défense nationale, dominé par Gambetta, se trouve dans une situation militaire et politique difficile. Paris est assiégée et l'extrême gauche veut y organiser une Commune. La débâcle militaire oblige le gouvernement à signer l'armistice le 28 janvier 1871.

Le retour de la droite royaliste. Pour que la paix soit conclue régulièrement, des élections législatives sont organisées le 8 février. La droite royaliste, favorable à la paix, l'emporte et élit Adolphe Thiers à la tête de l'exécutif. La nouvelle Assemblée nationale, repliée à Bordeaux, accepte des conditions de paix très dures : de lourdes indemnités de guerre et la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine (voir p. 152).

La Commune de Paris. L'extrême gauche parisienne s'estime trahie par un gouvernement qui multiplie les provocations. Le 10 mars 1871, l'Assemblée s'installe

à Versailles, la ville de Louis XIV ! Le 18 mars, Thiers envoie l'armée à Paris pour récupérer les canons de la garde nationale. Cela déclenche une insurrection populaire et l'élection d'un conseil municipal qui proclame la Commune de Paris le 28 mars. Elle instaure une démocratie directe dans la capitale. Mais les mesures qu'elle prend (école primaire gratuite et laïque, séparation des Églises et de l'État, coopératives ouvrières) ne peuvent guère être appliquées, à cause de la guerre civile entre Communards et Versaillais. Du 21 au 28 mai, l'armée des Versaillais reconquiert Paris au cours de la « semaine sanglante » et se livre à une violente répression (10 000 morts).

B - Monarchie ou République ?

Une tentative de restauration. La Commune écrasée, la question est désormais de déterminer la nature du régime. Les royalistes, majoritaires à l'Assemblée, rêvent de la Restauration. Mais divisés entre légitimistes et orléanistes, ils ne parviennent pas à s'accorder sur celui à placer sur le trône de France. Alors que le comte de Chambord ne veut pas renoncer au drapeau blanc des Bourbon, l'Assemblée élit comme président de la République le maréchal légitimiste Mac-Mahon, le 24 mai 1873. Ce gouvernement, qui s'appuie sur l'Église et l'armée, se donne pour objectif de rétablir « l'ordre moral ».

La République sera conservatrice ou elle ne sera pas » (Thiers). Alors que la perspective d'une Restauration s'éloigne, Thiers et une partie des orléanistes se rallient à une république parlementaire et conservatrice. Ils sont prêts à coopérer avec les républicains modérés comme Jules Ferry et Léon Gambetta, qui prennent leurs distances avec la Commune et veulent rassurer l'électorat des campagnes.

C - Les républicains à la conquête de la République

La Constitution de la Troisième République. C'est dans ce contexte que le 30 janvier 1875 est adopté à une voix près l'amendement Wallon, qui institue définitivement la République. Les lois constitutionnelles votées en 1875 résultent d'un compromis entre les républicains et les orléanistes. Elles créent un régime parlementaire, avec un gouvernement responsable devant la Chambre des députés et un président de la République disposant de larges pouvoirs (doc. 1).

La crise du 16 mai 1877. Le président Mac-Mahon est contraint de gouverner avec les républicains majoritaires à la Chambre des députés depuis les élections de 1876 (doc. 2). Le 16 mai 1877, il dissout la Chambre en espérant une nouvelle majorité royaliste. Mais les républicains remportent de nouveau les élections législatives d'octobre 1877 et conquièrent le Sénat en janvier 1879, ce qui entraîne la démission de Mac-Mahon.

La « Constitution Grévy ». La crise du 16 mai 1877 a d'importantes conséquences sur le fonctionnement de la Troisième République. Dans le sillage du nouveau président Jules Grévy, les présidents de la République renoncent à leur droit de dissolution de la Chambre des députés.

Cours 2. L'enracinement de la République (1879-1914) (p. 166-167)

La Troisième République, enfin gouvernée par des républicains à partir de 1879, a désormais les moyens de s'inscrire dans la durée. C'est le premier régime qui parvient à traduire l'héritage de la Révolution française dans des institutions stables.

A - Une démocratie libérale

Les libertés fondamentales. Les républicains modérés au pouvoir entreprennent d'abord de supprimer les mesures oppressives dont ils ont souffert pendant les décennies précédentes. Ils font ainsi voter une série de lois reconnaissant les libertés fondamentales et qui consolident la démocratie libérale, héritière des principes de 1789 (doc. 1). Par la loi du 14 août 1884, « la forme républicaine du gouvernement ne peut plus faire l'objet d'une proposition de révision ».

Le suffrage universel masculin. La pratique du suffrage universel s'ancre et s'étend avec la loi municipale de 1884, qui confie l'élection des maires, auparavant nommés par le préfet, aux conseils municipaux, eux-mêmes élus par les citoyens. Cependant, le droit de vote est toujours refusé aux femmes, suspectées d'être sous l'influence des prêtres et donc proches des idées monarchistes. La mobilisation des premières féministes et le rapport parlementaire de Ferdinand Buisson en leur faveur (1909) ne parviennent pas à changer la mentalité dominante.

Un régime d'assemblée. La crise du 16 mai 1877 a entraîné l'effacement du pouvoir exécutif devant le Parlement. Ce régime d'assemblée est considéré par les républicains comme la meilleure garantie face au césarisme. La Chambre des

députés, lieu du débat contradictoire et de l'élaboration de la loi, devient l'organe essentiel de la vie politique.

B - Une nouvelle culture politique

Une société guidée par la raison. Influencés par les idées des Lumières et le positivisme, les républicains pensent que la science est le moteur du progrès. C'est pourquoi ils combattent sinon la religion, vue comme une survivance du passé, du moins le cléricalisme.

La laïcisation de la société. Les républicains mènent une politique de laïcisation qui concerne d'abord l'école, mais vise aussi l'ensemble de la société. Les emblèmes religieux sont retirés des lieux publics, le divorce est rétabli (1884). Le processus s'achève par la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. Mettant fin au Concordat de 1801, la République ne reconnaît plus aucun culte, mais en garantit le libre exercice. Cette loi, condamnée par le pape, est à l'origine d'une flambée de violence avec la crise des inventaires.

Les symboles républicains. Pour rendre la République familière aux Français, on en diffuse des allégories, avec les bustes de Marianne et les statues monumentales qui trônent dans l'espace urbain. La Marseillaise devient l'hymne national (1879) et le 14 juillet la fête nationale (1880). Les commémorations et les hommages aux grands hommes se multiplient pour entretenir la ferveur des citoyens.

C - L'apprentissage de la citoyenneté

L'école au cœur du projet républicain. L'école joue un rôle déterminant dans la diffusion des valeurs républicaines. Sous l'impulsion de Jules Ferry, les lois de 1881-1882 font de l'enseignement primaire un service public : l'école est désormais gratuite, obligatoire et laïque. L'instruction religieuse ne fait plus partie des programmes scolaires : les républicains veulent briser l'influence de l'Église sur les jeunes esprits et préparer le citoyen de demain à exercer son droit de vote.

Garantir l'égalité des chances. L'école doit être aussi un moyen de promotion par le mérite. Si les classes moyennes rêvent d'ascension sociale pour leurs enfants, celle-ci n'est pas toujours une réalité. L'enseignement secondaire, payant, est de fait réservé aux enfants des milieux aisés, les bourses restant peu nombreuses.

Le service militaire. Par la loi de 1889, le service militaire d'une durée de deux ans devient obligatoire pour tous les jeunes hommes d'une classe d'âge, sans exemption possible. Il permet un brassage social au sein des régiments et contribue à diffuser dans toute la France les valeurs républicaines, le patriotisme et le mode de vie urbain.

Cours 3. Les limites du consensus républicain (p. 168-169)

Avec la liberté de la presse, les opposants peuvent désormais s'exprimer, parfois violemment, contre le gouvernement. Tout en s'inscrivant dans le jeu de la démocratie, ces contestations ébranlent parfois le régime républicain.

A - La montée de l'antiparlementarisme

Un contexte difficile. Au milieu des années 1880, la République est confrontée à un fort mécontentement social lié à la crise économique. Accusés à la fois d'incompétence et de corruption suite à des scandales politico-financiers révélés par la presse, les républicains modérés connaissent un recul aux élections de 1885. Avec une majorité parlementaire plus étroite, l'instabilité ministérielle s'accroît et l'antiparlementarisme se développe dans l'opinion.

La crise boulangiste. Un mouvement disparate, allant de l'extrême gauche à la droite monarchiste, trouve un chef en la personne du général Boulanger, ancien ministre de la Guerre, populaire pour sa fermeté envers l'Allemagne. Élu député de Paris en janvier 1889, il appelle à la dissolution de la Chambre et à une révision de la Constitution. Alors que ses soutiens le poussent au coup d'État, les républicains s'unissent pour défendre le régime et écartent la menace du boulangisme aux élections de septembre 1889.

Un régime fragile. Après avoir triomphé de cette contestation, la République bénéficie du Ralliement des catholiques. Mais les opposants au régime ne disparaissent pas et l'antiparlementarisme est relancé en 1892 avec le scandale de

Panama mettant en cause l'intégrité de la classe politique.

B - L'extrême droite nationaliste

La nation contre la République ? Les anciens boulangistes et opposants à la République libérale, comme Maurice Barrès, se rassemblent dans les années 1890 autour du nationalisme. Le patriotisme des républicains est fondé sur une définition politique de la nation, rassemblant des citoyens. Le nationalisme de l'extrême droite est fondé sur une définition biologique de la nation, rassemblant les Français contre les étrangers et les juifs.

L'affaire Dreyfus. La force de ce nouveau courant politique se manifeste dans l'affaire Dreyfus. Accusé à tort par un tribunal militaire d'espionnage au profit de l'Allemagne, le capitaine Dreyfus est condamné à la déportation à vie en 1894. Alors que la presse vilipende majoritairement ce juif alsacien, Émile Zola dénonce une erreur judiciaire étouffée par l'armée dans son « J'accuse », paru dans L'Aurore le 13 janvier 1898.

La défense des valeurs de la République. Si l'affaire Dreyfus permet au nationalisme antisémite de se structurer au sein de ligues, telles que la Ligue des patriotes de Paul Déroulède, elle soude aussi la gauche autour de la défense des droits de l'homme. En s'engageant en faveur de Dreyfus, Jaurès rapproche les socialistes de la république parlementaire. Le gouvernement de « défense républicaine », mené par Waldeck-Rousseau en 1899, regroupe alors républicains modérés, radicaux et socialistes, unis contre l'extrême droite (doc. 1).

C - Le mouvement ouvrier

Les ouvriers contre la République bourgeoise ? Après la répression de la Commune, le mouvement ouvrier s'est reconstruit autour des syndicats, autorisés en 1884, et de plusieurs partis socialistes, qui contestent le régime « bourgeois ». Une opposition plus violente est menée par les anarchistes, qui dérivent dans le terrorisme avec l'assassinat du président de la République Sadi Carnot en juin 1894. Le gouvernement réprime durement les anarchistes, qui décident alors de faire des syndicats une arme politique contre le capitalisme. C'est le « syndicalisme révolutionnaire », défendu par la CGT fondée en 1895.

La montée du socialisme. La majorité de gauche, dominée par les radicaux, qui gouverne la France de 1899 à 1906, tente par ses réformes sociales de se rapprocher des ouvriers. Mais le gouvernement de Georges Clemenceau (1906-1909) se distingue ensuite par sa grande fermeté contre les grévistes, ce qui rejette dans l'opposition la plupart des socialistes. Ceux-ci parviennent à surmonter leurs divisions pour créer la SFIO en 1905. Sous la direction de Jaurès, la SFIO accepte progressivement la démocratie parlementaire, tout en affirmant sa volonté de renverser le capitalisme.

Doc 1 p. 170 : Louise Michel jugée

Louise Michel : Je ne veux pas me défendre, je ne veux pas être défendue.

J'appartiens tout entière à la révolution sociale, et je déclare accepter la responsabilité de mes actes.

[...] On me dit aussi que je suis complice de la Commune !

Assurément oui, puisque la Commune voulait avant tout la révolution sociale, et que la révolution sociale est le plus cher de mes vœux. [...] Nous n'avons jamais voulu que le triomphe de la Révolution. Je le jure par nos martyrs tombés sur le champ de Satory, par nos martyrs que j'acclame encore si hautement, et qui un jour trouveront bien un vengeur. [...]

Le président : Il paraît que vous portiez divers costumes sous la Commune.

Louise Michel : J'étais vêtue comme d'habitude, j'ajoutais juste une ceinture rouge sur mes vêtements.

Le président : N'avez-vous pas porté plusieurs fois un costume d'homme ?

Louise Michel : Une seule fois, c'était le 18 mars ; je m'habillai en garde nationale pour ne pas attirer les regards. [...]

Le président : Accusée, avez-vous quelque chose à dire pour votre défense ?

Louise Michel : Il faut me retrancher de la société. [...] Puisqu'il semble que tout cœur qui bat pour la liberté n'a droit qu'à un peu de plomb, j'en réclame une part, moi ! Si vous me laissez vivre, je ne cesserai de crier vengeance.

Compte-rendu du premier procès tenu par le VI^e Conseil de guerre, La
Gazette des tribunaux, 16 décembre 1871.

Doc 2 p. 170 : La révolution sans les femmes ?

Militante de « l'Union des femmes pour la défense de Paris », l'auteure interpelle l'état-major de la Commune, qui refuse de laisser les femmes intervenir dans les zones de combat.

Savez-vous, général Dombrowki, comment s'est faite la révolution du 18 mars ? Par les femmes. On avait dirigé de grand matin des troupes de ligne¹ sur Montmartre. Le petit nombre des gardes nationaux qui gardaient les canons de la place Saint-Pierre avait été surpris et les canons enlevés ; on les descendait sur Paris, sans obstacle. [...] Mais alors, sur la place de l'abbaye, les femmes, les citoyennes de Montmartre, se portèrent en foule, saisirent la bride des chevaux, entourèrent les soldats, et leur dirent : « Quoi! Vous servez les ennemis du peuple, vous, ses enfants ! » [...] Les soldats comprirent ces reproches, et ils mirent en l'air la crosse de leurs fusils. [...] On replaça les canons ; désormais, la confiance, l'enthousiasme, un indomptable courage, remplissaient les âmes, indécises un instant auparavant. La Révolution était faite. Grâce aux femmes, surtout [...].

Il faudrait cependant raisonner un peu : croit-on pouvoir faire la Révolution sans les femmes ? Voilà 80 ans qu'on l'essaie et qu'on n'en vient pas à bout. La première Révolution leur décerna bien le titre de citoyennes, mais non les droits. Elle les laissa exclues de la liberté, de l'égalité. Repoussées de la Révolution, les femmes retournèrent au catholicisme, et sous son influence, composèrent cette immense force réactionnaire imbue de l'esprit du passé, qui étouffe la Révolution chaque fois qu'elle veut renaître.

Léodile Champseix, dite André Léo, La Sociale, 8 mai 1871.

1. Armée régulière.

Doc 4 p. 171 : Des « viragos » et des « malades »

L'écrivain Maxime du Camp, ami de Flaubert, exprime ici la peur que la Commune a suscitée chez les conservateurs.

Celles qui se donnèrent à la Commune – et elles furent nombreuses – n'eurent qu'une seule ambition : s'élever au-dessus de l'homme en exagérant ses vices [...]. Comme « ambulancières », elles abreuvèrent les blessés d'eau-de-vie, sous prétexte de les « remonter », et poussèrent dans la mort bien des malheureux qu'une simple médication aurait guéris. Dans les écoles où elles s'installèrent, elles apprirent aux petits enfants à tout maudire, excepté la Commune. Du haut de la chaire des églises converties en clubs, elles se dévoilèrent : de leur voix glapissante, au milieu de la fumée des pipes, dans le bourdonnement des hoquets, elles demandèrent « leur place au soleil, leurs droits de cité, l'égalité qu'on leur refuse » [...]. Elles se déguisèrent en soldats [...]. Elles se grisèrent au sang versé et eurent une ivresse furieuse qui fut horrible à voir [...]. Aux derniers jours, ces viragos¹ belliqueuses tinrent derrière les barricades plus longtemps que les hommes, elles furent là où le crime fut sans merci et sans frein [...]. On en arrêta beaucoup, l'épaule meurtrie par le recul du fusil, tout émues encore de la surexcitation des batailles. [...] Pour qui a étudié l'histoire de la possession, il n'y a guère à se tromper, presque toutes les malheureuses qui combattirent avec la Commune étaient ce que l'aliénisme² appelle des « malades ».

Maxime du Camp, Les Convulsions de Paris, Épisodes de la Commune,
1878-1879.

1. Femmes d'allure masculine, aux manières rudes.
2. Branche de la médecine spécialisée dans le traitement des aliénés.

Doc 2 p. 172 : La fête nationale

Le 6 juillet 1880 est promulguée la loi : « La République adopte le 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle. »

Les grands, les glorieux anniversaires ne manquent pas dans notre histoire. Celui qui vous est désigné est mémorable à double titre. [...] La prise de la Bastille qui fut le premier acte de la Révolution a mis fin au monde ancien et, en ouvrant les portes de la rénovation sociale, a inauguré le monde nouveau dont nous voyons l'aurore, celui qui s'édifie, lentement mais sûrement, le monde de la justice et de l'humanité, de l'égalité des droits et des devoirs. [...] La fête de la Fédération a fait le monde moderne. En mettant en contact sympathique des populations jusque-là étrangères les unes des autres, [...] en les groupant dans une manifestation pacifique, en leur apprenant à se connaître et à s'aimer, la fête de la Fédération a fondé, sur des bases indestructibles, l'unité de la patrie.

Antoine Achard (député républicain radical),

Rapport sur la proposition de loi Raspail, 8 juin 1880.

Doc 3 p. 172 : La République dans les manuels scolaires

Depuis 1870, la République est le gouvernement légal et définitif de la France. Il n'y a plus eu de révolutions ; au contraire, dans chacun de ses votes, le peuple affirme son entière sympathie pour ce régime qui est pour lui l'idéal. Pourquoi ? Parce que la République continue les traditions de la Révolution, parce que les citoyens français, proclamés égaux, participent tous à la vie publique. [...] La République de 1870 assurera définitivement le triomphe des grandes idées de la Révolution.

J. Guiot et Fr. Mane, Histoire de France, Cours moyen, Delaphane, 1911.

Doc 5 p. 173 : Une mise en garde

Et il y a dans quelques-uns de nos manuels une sorte d'admiration un peu complaisante et béate pour les choses d'aujourd'hui qui est injurieuse pour le passé et stérilisante pour l'avenir. Je vous l'avoue, quand je lis dans nos manuels, à la charge des siècles passés, à la charge de la monarchie, qu'alors les riches vivaient dans des palais splendides et que les pauvres végétaient dans des taudis [...] ; j'ai peur précisément qu'un des fils du peuple venu à l'école par le détour de nos riches avenues et sortant de ces pauvres taudis où sont encore accumulées tant de familles ouvrières, j'ai peur que cette petite tête ne se redresse anxieuse et interrogative et que l'enfant ne dise tout haut : « Eh bien ! et aujourd'hui ? » [...] Oh ! messieurs, glorifions le présent, mais avec mesure, avec sobriété, avec modestie ! Oui, ce qu'il faut, ce n'est pas juger toujours, juger tout le temps. Ah ! je sais bien qu'il est impossible que l'historien, dans le récit des faits, ne s'oriente pas pour ainsi dire vers les clartés d'aujourd'hui ; il est impossible qu'il ne recherche pas, qu'il ne retrouve pas avec émotion tout ce qui annonce, tout ce qui prépare les grandeurs de l'époque moderne ; mais chaque époque doit être jugée en elle-même dans ses moyens d'action et dans son enchaînement naturel.

Jean Jaurès, Discours à la Chambre des députés, « Pour la laïque »,

24 janvier 1910.

Doc 1 p. 174 : Le débat sur le droit de vote des femmes

Mesdames, il faut bien le dire, l'arme du vote sera pour nous ce qu'elle est pour l'homme, le seul moyen d'obtenir des réformes que nous désirons. [...] Le prolétaire comprit cela, lorsqu'en 1848 il revendiqua le suffrage comme le seul moyen de conquérir d'autres franchises¹. [...] Nous sommes neuf millions de femmes majeures qui formons une nation d'esclaves dans la nation d'hommes libres. Nous sommes assujetties aux mêmes lois répressives, aux mêmes contributions que les hommes. [...] Par le fait que l'on paie l'impôt, on a le droit de participer à l'établissement de l'impôt. Étant contribuable, on doit être électeur. Les droits, les fonctions largement rétribuées appartiennent aux hommes seuls. [...]

Vous refusez le vote des femmes sous prétexte qu'elles voteraient pour les prêtres et les Jésuites² – ce qui n'est pas prouvé – et vous ne craignez pas de permettre aux Jésuites et aux prêtres de voter. [...] Républicains, qui vous croyez radicaux, socialistes, qui niez le droit politique de la femme, vous êtes autocrates, vous niez la liberté, vous niez l'égalité. »

Hubertine Auclert, Le droit politique des femmes, ou la question qui n'est pas traitée au Congrès international des femmes, 1878.

1. Droits.

2. Membres d'une importante congrégation religieuse catholique enseignante, la Compagnie de Jésus.

Doc 2 p. 174 : Un anarchiste appelle à l'abstention

Comment peut-il arriver qu'il se rencontre quelque part, même dans le fond des landes perdues de la Bretagne, même dans les inaccessibles cavernes des Cévennes et des Pyrénées, un bonhomme assez stupide, assez déraisonnable, assez aveugle à ce qui se voit, assez sourd à ce qui se dit, pour voter bleu, blanc ou rouge, sans que rien l'y oblige, sans qu'on le paie ou sans qu'on le soûle ? À quel sentiment baroque, à quelle mystérieuse suggestion peut bien obéir ce bipède pensant, doué d'une volonté, à ce qu'on prétend, et qui s'en va, fier de son droit, assuré qu'il accomplit un devoir, déposer dans une boîte électorale quelconque un quelconque bulletin, peu importe le nom qu'il ait écrit dessus ? [...] Qu'est-ce qu'il espère ? Car enfin pour consentir à se donner des maîtres avides qui le grugent et qui l'assomment, il faut qu'il se dise et qu'il espère quelque chose d'extraordinaire que nous ne soupçonnons pas. [...] Il a voté hier, il votera demain, il votera toujours. Les moutons vont à l'abattoir. Ils ne se disent rien, eux, et ils n'espèrent rien. Mais au moins ils ne votent pas pour le boucher qui les tuera, et pour le bourgeois qui les mangera. Plus bête que les bêtes, plus moutonnier que les moutons, l'électeur nomme son boucher et choisit son bourgeois. Il a fait des révolutions pour conquérir ce droit. [...] Donc, rentre chez toi, bonhomme, et fais la grève du suffrage universel. [...] Sur le seuil de ta porte, fermée aux quémandeurs d'aumônes politiques, tu regarderas défiler la bagarre, en fumant silencieusement ta pipe.

Octave Mirbeau, « La grève des électeurs », Le Figaro,

28 novembre 1888.

Doc 4 p. 175 : Les républicains à la conquête des campagnes françaises

C'est donc à faire comprendre à nos amis les paysans, à nos concitoyens, l'importance de ce bulletin de vote, de ce carré de papier, que je voudrais vous voir consacrer vos heures de repos [...]. Si vous vouliez, mes amis, bien réfléchir à ceci : que la République que nous voulons, c'est une république d'ordre, de progrès, de réflexion, d'intérêt général ; que nous avons horreur des agitations ; que ceux qui recherchent le trouble, le désordre, ce n'est pas nous ; que ceux qui ont jeté la France dans les aventures, ce n'est pas nous ; que ceux qui veulent faire une politique de castes, ce n'est pas nous ; que ceux qui rêvent de la domination d'un seul, ce n'est pas nous ; si vous vouliez bien réfléchir à tout cela, dis-je, vous comprendriez immédiatement que ce que nous voulons c'est que la démocratie française soit émancipée et respectée. Ce sont ces avis, ces conseils que je voudrais vous voir accueillir, car, ne l'oubliez pas, électeurs des campagnes, vous avez en mains l'avenir de la France. Je ne veux ni vous flatter ni vous diminuer, mais, dans un pays aussi éprouvé que le nôtre et qui sur dix millions d'électeurs compte huit millions d'agriculteurs, il est certain que vous aurez entre les mains les destinées de la patrie, vos propres destinées.

Léon Gambetta, Discours de campagne électorale à Château-Chinon,

26 octobre 1877.

Doc 2 p. 176 : Un hommage officiel de la République

Le monde entier honore Victor Hugo, mais c'est à la France qu'il appartient. Quel que soit le caractère universel de son génie, il est nôtre d'abord. Il vient de nous, de nos traditions, de notre race ; et si nous accueillons avec une émotion reconnaissante les témoignages d'admiration et de respect que lui envoient à l'envi tous les peuples, cependant la France justement orgueilleuse, le revendique ; elle se glorifie en lui et s'illustre elle-même en lui faisant aujourd'hui ses funérailles nationales.

René Goblet, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Discours aux funérailles, 1er juin 1885.

Doc 3 p. 176 : Les visions divergentes d'un événement largement commenté

Sur la transformation du Panthéon :

Ce n'était pas assez d'avoir infligé à la France chrétienne ces funérailles que vous appelez nationales et dont vous bannissez une partie de la nation ! [...] Vous allez chasser de l'église où elle était vénérée la sainte la plus populaire de l'histoire nationale, celle aux pieds de qui, pendant la souffrance du grand siège, la population parisienne, fidèle à ses traditions, se rendait en foule pour l'invoquer et lui demander la délivrance.

Albert de Mun, député de la droite monarchiste et catholique, Discours à la
Chambre des députés, 29 mai 1885.

Sur l'encadrement du cortège funéraire :

On avait si bien limité et rétréci le cadre dans lequel l'émotion devait se contenir, on avait si bien ordonné l'enthousiasme qu'on aurait pu craindre de le voir dégénérer en mécontentement.

Le Cri du peuple, journal fondé par l'ancien communard Jules Vallès,
1er juin 1885.

Doc 5 p. 177 : Regard d'historien

Avec [les funérailles] de Victor Hugo, tout le problème du régime encore jeune est d'annexer l'émotion populaire en en conjurant la menace, d'orchestrer les débordements, et, en élargissant la base d'unanimité, de faire d'une manifestation géante une démonstration de force à la fois contre la droite et contre l'extrême gauche, un test de la cohérence et de la stabilité républicaines. [...] La possibilité d'une inhumation dans un Panthéon laïcisé redoubla l'enjeu des funérailles : il ne s'agissait pas seulement d'honorer la mémoire du poète, mais aussi de renouer de manière spectaculaire avec le culte des Grands Hommes inauguré en 1791 par l'Assemblée nationale. Confrontés à cette menace, les catholiques multiplièrent leurs attaques. [...] L'extrême gauche, quant à elle, était convaincue que la République républicaine ne devait pas laisser échapper cette occasion : « Les rois avaient Saint-Denis ; la nation qui est reine a droit à son Panthéon ». [...] Alors que les pouvoirs publics, indécis, étaient ainsi soumis aux pressions des deux bords, la commémoration de la « semaine sanglante » vint ajouter une nouvelle dimension à la controverse des funérailles. [...] L'extrême gauche tint de nombreuses réunions pour se préparer à « une nouvelle journée révolutionnaire ». Les agents de police se pressèrent à ces assemblées et envoyèrent des rapports alarmants à leurs chefs qui prirent très au sérieux les intentions des révolutionnaires.

Avner Ben-Amos, « Les funérailles de Victor Hugo, apothéose de l'événement spectacle », Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoires*, 1984, Gallimard.

Doc 1 p. 178 : Loi portant sur l'enseignement primaire

Art. 1er – L'enseignement primaire comprend :

- l'instruction civique et morale ;
- la lecture et l'écriture ;
- la langue et les éléments de la littérature française ;
- la géographie, particulièrement celle de la France ;
- l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ;
- quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ;
- les éléments des sciences naturelles, physiques, et mathématiques, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ;
- les éléments du dessin, du modelage et de la musique ;
- la gymnastique ;
- pour les garçons, les exercices militaires ;
- pour les filles, les travaux d'aiguille.

Art. 2 – Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine en outre le dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires [...].

Art. 4 – L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes, âgés de six ans révolus, à treize ans révolus ; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute autre personne qu'il aura choisie.

Loi du 28 mars 1882.

Doc 2 p. 178 : L'enseignement des filles

Réclamer l'égalité d'éducation pour toutes les classes, ce n'est faire que la moitié de l'œuvre [...] ; cette égalité, [...] je la revendique pour les deux sexes [...]. L'égalité d'éducation, c'est l'unité reconstituée dans la famille. Il y a aujourd'hui une barrière entre la femme et l'homme, entre l'épouse et le mari, ce qui fait que beaucoup de mariages, harmonieux en apparence, recouvrent les plus profondes différences d'opinions, de goûts, de sentiments. [...]

Aujourd'hui, il y a une lutte sourde, mais persistante, entre la société d'autrefois, l'Ancien Régime avec son édifice de regrets, de croyances et d'institutions qui n'accepte pas la démocratie moderne, et la société qui procède de la Révolution française. [...] Or dans ce combat, la femme ne peut pas être neutre [...].

Les évêques le savent bien : celui qui tient la femme, celui-là tient tout, d'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari [...] (nombreux applaudissements). C'est pour cela que l'Église veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève ; il faut que la démocratie choisisse, sous peine de mort ; il faut choisir, citoyens : il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Église. (Applaudissements répétés)

Jules Ferry, Discours de la salle Molière, 1870.

Doc 4 p. 179 : L'instruction morale et civique

La loi du 28 mars se caractérise par deux dispositions [...] : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier ; d'autre part, elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique. L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Église, l'instruction morale à l'école. Le législateur [...] a eu pour premier objet de séparer l'école de l'Église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. [...] En vous dispensant de l'enseignement religieux, on n'a pas songé à vous décharger de l'enseignement moral ; c'eût été vous enlever ce qui fait la dignité de votre profession. Au contraire, il a paru tout naturel que l'instituteur, en même temps qu'il apprend aux enfants à lire et à écrire, leur enseigne aussi ces règles élémentaires de la vie morale qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage ou du calcul.

Vous n'êtes point l'apôtre d'un nouvel Évangile : le législateur n'a voulu faire de vous ni un philosophe ni un théologien improvisé. [...] Vous êtes l'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant du père de famille : parlez donc à son enfant comme vous voudriez que l'on parlât au vôtre [...]. Peu de formules, peu d'abstractions, beaucoup d'exemples et surtout d'exemples pris sur le vif de la réalité. [...] Ce n'est pas le livre qui parle, ce n'est même plus le fonctionnaire ; c'est, pour ainsi dire, le père de famille, dans toute la sincérité de sa conviction et de son sentiment.

Lettre de Jules Ferry aux instituteurs, 17 novembre 1883.

Doc 1 p. 180 : « L'Église doit être combattue »

Mais nous, libres penseurs, quelle est la séparation que nous voulons ? Ce ne peut être que celle qui amènera la diminution de la malfaisance de l'Église et des religions (applaudissements ironiques à droite). [...] Aussi, qu'est-ce que je demande à la gauche ? Je lui demande [...] de décider que l'Église, danger politique et danger social, doit être combattue de toutes les façons, et je m'étonne qu'au moment où nous entreprenons contre l'Église le combat décisif, on nous demande de déposer les armes et d'offrir à l'Église un projet dit libéral, tel qu'elle-même n'aurait jamais osé le souhaiter. [...] Mais après l'avoir examiné, j'établirai et je prouverai que ce projet dit libéral n'est en somme qu'un nouveau régime de privilège que l'on nous demande d'instituer en faveur de l'Église (exclamations ironiques à droite). J'établirai et je prouverai qu'il ne présente pas pour la défense de l'État laïque et républicain toutes les garanties désirables [...]. Je ne vous dissimule pas que tout mon contre-projet tend à ce que la religion devienne la chose anormale et à ce que l'areligion (avec un a privatif) devienne la chose normale. Je ne vous cache pas que mon contre-projet tend à déchristianiser le pays (vives réclamations à droite). C'est une opinion, j'ai le droit de l'exposer. Je crois, Messieurs, que le christianisme est un obstacle permanent au développement social de la République et à tout progrès vers la civilisation (applaudissements à l'extrême gauche).

Maurice Allard, député socialiste du Var,

Discours à la Chambre des députés, 10 avril 1905.

Doc 2 p. 180 : Une loi « acceptable par l'Église »

La loi que nous avons faite [...], c'est bien une loi de liberté qui fera honneur à la République [...]. Dans ce pays où des millions de catholiques pratiquent leur religion – les uns par conviction réelle, d'autres par habitude, par tradition de famille –, il était impossible d'envisager une séparation qu'ils ne puissent accepter. Ce mot a paru extraordinaire à beaucoup de républicains, qui se sont émus de nous voir préoccupés de rendre la loi acceptable par l'Église. [...]

Outre qu'on ne fait pas une réforme contre une aussi notable portion du pays, je vous demande s'il ne serait pas imprudent de provoquer par des vexations inutiles tant d'autres citoyens, aujourd'hui indifférents en matière religieuse, mais qui demain ne manqueraient pas de se passionner pour l'Église s'ils pouvaient supposer que la loi veut leur faire violence. [...]

Eh bien ! Je dis que, telle que nous l'avons conçue, telle que nous l'avons réalisée, laissant aux catholiques, aux protestants, aux israélites ce qui est à eux, leur accordant la jouissance gratuite et indéfinie des églises, leur offrant la pleine liberté d'exercer leurs cultes sans autres limites que le respect de l'ordre public, [...] une telle réforme pourra affronter, sans péril pour la République, les critiques de ses adversaires ! La loi que nous aurons faite ainsi sera une loi de bon sens et d'équité, combinant justement les droits des personnes et l'intérêt des Églises avec les intérêts et les droits de l'État, que nous ne pouvions pas méconnaître sans manquer à notre devoir.

Aristide Briand, rapporteur du texte de loi,

Discours à la Chambre des députés, 3 juillet 1905.

Doc 3 p. 181 : La loi du 9 décembre 1905

Titre premier : Principes

Art. 1 – La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2 – La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites aux dits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons. [...]

Titre II : Attributions des biens ; pensions

Art. 3 – [...] Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'administration des domaines à l'inventaire descriptif et estimatif : 1° des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements ;

2° des biens de l'État, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance. [...]

Art. 11 – Les ministres des cultes qui, lors de la promulgation de la présente loi, seront âgés de plus de 60 ans révolus et qui auront, pendant trente ans au moins,

rempli des fonctions ecclésiastiques rémunérées par l'État recevront une pension annuelle et viagère égale aux trois quarts de leur traitement.

Loi de séparation des Églises et de l'État, 9 décembre 1905.

Doc 2 p. 182 : La vision d'un écrivain d'extrême droite

La mise en liberté du traître Dreyfus serait après tout un fait minime, mais si Dreyfus est plus qu'un traître, s'il est un symbole, c'est une autre affaire : c'est l'affaire Dreyfus ! [...] Le triomphe du camp qui soutient Dreyfus-symbole installerait décidément au pouvoir des hommes qui poursuivent la transformation de la France selon leur esprit propre. Moi je veux la conservation de la France. C'est tout le nationalisme cette opposition. [...] Il ne faut pas supprimer l'armée, parce qu'une milice ne suffirait point, je vous prie de le croire, en Lorraine. [...] Il ne faut pas se plaindre du mouvement antisémite dans l'instant où l'on constate la puissance énorme de la nationalité juive qui menace de « chambardement » l'État français. C'est ce que n'entendront jamais, je le crois bien, les théoriciens de l'Université. Ils répètent : « Je dois toujours agir de telle sorte que je puisse vouloir que mon action serve de règle universelle¹. » Nullement, messieurs, laissez ces grands mots de toujours et d'universelle et puisque vous êtes Français, préoccupez-vous d'agir selon l'intérêt français.

Maurice Barrès, « L'état de la question », Le Journal, 4 octobre 1898.

1. Citation du philosophe allemand Kant. Dans son roman *Les Déracinés* (1897), Barrès dénonce l'enseignement de cette morale universaliste qui éloignerait la jeunesse française de son identité nationale.

Doc 1 p. 183 : Soutenir les réformes ?

Nous voulons collaborer avec toute la gauche pour une œuvre d'action républicaine et réformatrice. [...] Oui, nous voulons l'abolition du salariat. [...] Mais cette émancipation sociale, cette émancipation économique suppose un prolétariat libre, éduqué, éclairé, elle suppose par conséquent une démocratie organisée et agissante où toutes les forces, où toutes les idées d'avenir peuvent se développer, elle suppose en même temps une série de réformes qui, en ajoutant aujourd'hui un peu de bien-être, un peu de garantie, un peu de lumière à la vie des salariés, leur permettent de regarder plus loin, de lever les yeux vers l'avenir et de préparer un ordre nouveau. C'est pourquoi nous sommes doublement attachés à la république, comme républicains et comme socialistes, et c'est pourquoi nous sommes doublement attachés à la politique de réformes, comme démocrates et socialistes.

Jean Jaurès, député socialiste (SFIO),

Discours devant la Chambre des députés, 1902.